

Sujet : [INTERNET] Lettre de soutien du Pôle Mer Méditerranée pour le projet de réorganisation et de restructuration des sites aquacoles de l'entreprise AZUR FISH

De : > ARMENI (par Internet) <ARMENI@polemermediterranee.com>

Date : 21/02/2023 à 17:42

Pour : "ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr" <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : Christophe AVELLAN <avellan@polemermediterranee.com>, Manon PEDRONI <pedroni@polemermediterranee.com>, Robert GANDOLFO <gandolfo@polemermediterranee.com>

Bonjour,

Je me permets de vous transmettre une lettre de soutien du Pole Mer Méditerranée pour le projet de la société AZUR FISH

Juliette ARMENI-RIPARI

Chargée de missions Ressources biologiques marines / Chargée de la coordination de l'AAP « Avenir Littoral »

armeni@polemermediterranee.com - +336 11 14 84 31 

Cité de l'Economie et des métiers de demain, 132 Bd Pénélope, 34000 Montpellier.

www.polemermediterranee.com



Objet : Lettre de soutien du Pôle Mer Méditerranée pour le projet de réorganisation et de restructuration des sites aquacoles de l'entreprise AZUR FISH

Annexes :

- Annexe 1 : extrait SRDAM sites de Cannes, Golfe Juan et Vallauris

Madame la commissaire enquêtrice,

Le Pôle Mer Méditerranée, Pôle de compétitivité autour de l'économie maritime depuis 2005, a examiné favorablement puis labellisé le projet structurant de réorganisation et de restructuration des sites aquacoles de l'entreprise AZUR FISH, lors du comité de pilotage du 23 septembre 2022, dans le respect de la charte de labellisation et selon la procédure qui vise à garantir la qualité et la pertinence des projets, commune entre les deux Pôles Mer Méditerranée et Bretagne-Atlantique.

Dans un souci d'efficacité, de rentabilité économique et de meilleur respect de l'environnement marin, la société AZUR FISH envisage de réorganiser et de restructurer les divers sites en mer mis à sa disposition par l'administration selon les procédures d'AOT (autorisation d'occupation temporaire).

Cette réflexion est respectueuse du schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (décembre 2015). Le projet peut se résumer ainsi :

- Maintien des principes d'élevage qui ont fait la réputation de qualité de AZUR FISH et de, précédemment, Cannes Aquaculture. Cela se traduit par une faible quantité de poissons, par cage, une alimentation de qualité, un dosage précis en fonction de la taille des individus et de la température de l'eau
- Passage de 5 à 3 sites (abandon des sites de Théoule et de Juan les Pins) ;
- Respect du SRDAM (cf. annexe 1)
- Meilleure prise en compte des contraintes environnementales : cages installées sur des plus grandes profondeurs où les courants sont un peu plus forts, éloignement de cages se trouvant à proximité d'herbiers de posidonies
- Mise à niveau des installations aux meilleurs standards actuels apportant une meilleure sécurité de travail et une réduction sa pénibilité
- Augmentation progressive de la production (passer de 570 tonnes autorisées aujourd'hui à 1200 tonnes demain) tout en respectant les contraintes de densité par mètre cube, par l'usage de cages plus grandes et

plus profondes. Par voie de conséquence, accroissement de l'emploi primaire (recrutement d'une dizaine de personnes)

Le Pôle Mer Méditerranée, depuis son origine et dans le cadre de la mise à jour successive de des feuilles de route du domaine d'action stratégique « ressources biologiques marines – pêche, aquaculture et biotechnologies bleues » – a toujours soutenu le développement de la pisciculture marine méditerranéenne française.

Dans ce sens, nous labellisons et participons à la recherche de cofinancement de projets d'innovation et à toute autre action qui œuvrent dans le sens du développement et qui permettent de gommer les défauts – certains bien réels, d'autres supposés – de la pisciculture marine. Ils concernent principalement :

- L'alimentation, en réduisant la part huiles et farines issues de la pêche minotière et en les remplaçant par des végétaux, des microalgues ou des insectes, tout en évitant les excès du passé (usage de farines de viandes par exemple). Ces actions ayant permis aux exploitations comme celle de AZUR FISH, de produire plus protéines marines qu'elle n'en consomme, et de participer ainsi à la préservation des ressources halieutiques
- Le soutien de l'aquaculture marine, souvent mal perçue des consommateurs, par la participation à des actions de communication et de promotion, d'information et de formation et à la création d'un site de dégustation pilote
- La production de poissons de qualité en respectant les prescriptions bio et/ou label rouge
- La vente en circuits courts
- Le respect du bien-être animal se traduisant par une faible densité de poissons dans les cages, une alimentation adaptée, l'automatisation des opérations d'estimation de poids moyens sans utiliser le comptage individuel, la réduction du stress dans les opérations de pêche, l'usage, au strict nécessaire, d'antibiotiques et autres produits sanitaires
- La production de nouvelle espèce et l'utilisation de culture multi trophique intégrée
- La transformation des produits pour une meilleure valeur ajoutée et une utilisation des co produits
- La lutte contre les prédateurs humaines ou animales, la sécurisation des cages contre les coups de vent ou les tempêtes
- Une participation active dans la construction du SRDAM pour la préservation d'espaces en mer et à terre, dans le respect de l'environnement et le milieu marin. Le regroupement d'activités aquacoles dans un même espace (zone d'aménagement concertée aquacole ZACA) permet de mutualiser les coûts d'installation, de réduire l'impact écologique (traitement des entrées et des rejets, transport des matériels et de la production, partage de bonnes pratiques etc.) et d'éviter le mitage de l'espace côtier

De plus, en accord avec la stratégie gouvernementale France Relance 2030, la souveraineté alimentaire fait partie du 6^{ème} objectif : Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.

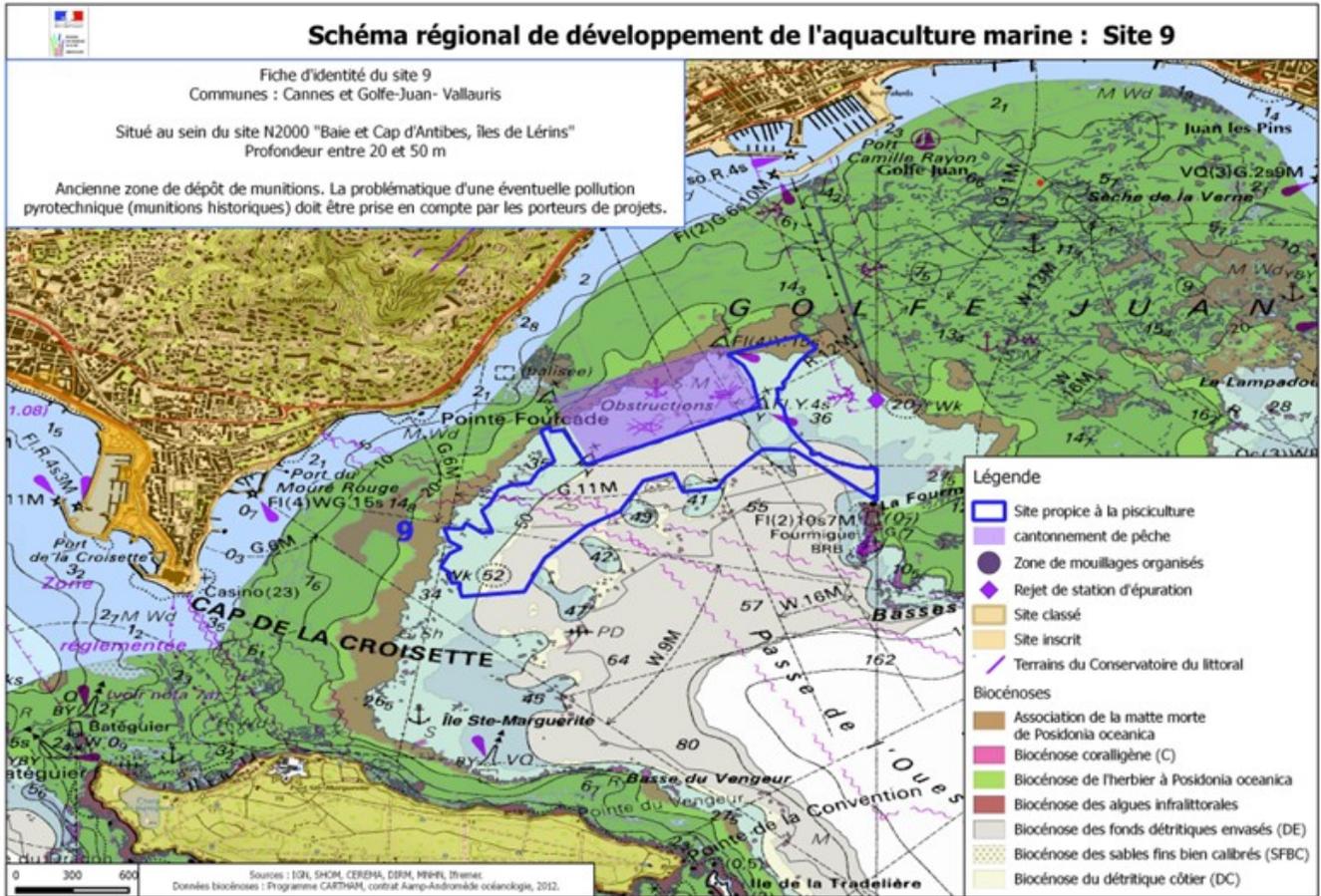
Pour le moment et à l'égard des volumes en jeu – la pisciculture française en Méditerranée reste de niche, l'essentiel des ventes en supermarché de poisson tel que le loup ou la daurade se fait par des produits importés, provenant principalement de Grèce de Turquie, souvent de qualité moindre compte tenu des temps de transport et avec une traçabilité difficile à évaluer. Le développement de l'aquaculture durable française est un des piliers pour assurer une production de protéine et répondre aux enjeux futurs d'alimentation.

Pour tous les motifs indiqués ci-dessus, le Pôle Mer Méditerranée apprécie et soutient le projet de réorganisation et de restructuration des divers sites de AZUR FISH.

Document pour valoir ce que de droit.

Signé Christophe Avellan, directeur du Pole Mer Méditerranée.

— Annexe 1 Extrait du SRDAM sites de Cannes, Golfe Juan et Vallauris.png —



—Pièces jointes :—

Annexe 1 Extrait du SRDAM sites de Cannes, Golfe Juan et Vallauris.png

794 Ko